

Sainte-Thérèse, le 23 octobre 2018

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents en lien avec Harpur Farms à Grenville-sur-la-Rouge.

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 15 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document demandé. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection du 4 octobre 2018, 10 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (13 pages)

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification		
Date de l'intervention : 2018-10-04	Heure de début : 9 h 55	Heure de fin : 11 h 14
Intervention effectuée par : Rachid Arroub		
Accompagné par : ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO		
1	Nom : Émilie Demers	Fonction : Inspectrice en environnement

1.1 Demande <input type="checkbox"/> SO	
N° de demande : 200204360	Type de demande : Projet / Programme
Objet de la demande : Interventions initiées à l'interne	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301346677 et 301347090	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7710-15-01-01761-01	N° de document : 401744222
But de l'intervention : Grenville-sur-la-Rouge, Harpur Farms LLC et Mari Hill Harpur, cervidé, lot 27A. - Vérifier la conformité du lieu d'élevage.	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +	
1	Nom du lieu : Harpur Farms LLC et Mari Hill Harpur, cervidé, lot 27A
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2003469 et X2155568
	Type de lieu : Lieu d'élevage
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 261, chemin Avoca Grenville-sur-la-Rouge (Québec) J0V 1T0
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,754513954500;-74,698819749400

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Harpur Farms LLC	Locataire-exploitant	421, rue Saint-Paul Est Montréal (Québec) H2Y 1H5	Y2082278	X2003469

4 Condition météo <input type="checkbox"/> SO	
Description : Nuageux, après une pluie importante dans les 2 dernières heures	<input type="checkbox"/> Précisions

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Employée	Bur. : 819 242-1222
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	art. 53-54	Employé	Bur. : 819 242-1222

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de : Employés		

6 Plainte <input checked="" type="checkbox"/> SO	
---	--

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 35	Nombre de photos intégrées au rapport : 8
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Rachid Arroub avec un appareil photo de type PowerShot A1400. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-15\arrra01\7710-15-01-01761-03\2018-10-04	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↑ ↓ - + SO

8 Grille d'intervention annexée ↑ ↓ - + SO

#	Numéro	Titre
1	1	Grille A-2
2		

9 Autre pièce annexée au rapport ↑ ↓ - + SO

#	Type de pièce	Numéro	Titre
1	Carte	Annexe 1	Vue d'ensemble des lieux d'élevage

10 Équipement utilisé ↑ ↓ - + SO

11 Échantillon ↑ ↓ - + SO

12 Mise en contexte SO

À la suite de l'apparition récente au Québec d'un premier cas de maladie débilitante chronique (MDC) à ce lieu d'élevage de cerfs rouges, il nous a été demandé de s'assurer du respect de REA vu le contexte actuel. La dernière inspection a été réalisée le 17 juin 2015, dans ces lieux d'élevage. L'exploitant était conforme.

Il s'agit d'un lieu d'élevage existant au 15 juin 2002, ses droits d'exploitation sont de **4029 kg de production annuelle de phosphore**, qui correspond à ^{art. 23-24} cerfs rouges. Ce nombre d'animaux a été déterminé à la suite d'une inspection effectuée le 12 juin 2002.

13 Description de l'intervention

Sur le lieu d'élevage, nous rencontrons les employés de la ferme, nous nous présentons et nous leur expliquons le but de notre visite. Nous commençons par enfiler nos bottes jetables en plastique et notre combinaison intégrale en Tyvek, avant de commencer l'inspection. Nous effectuons notre inspection en compagnie d'un employé.

Nos constatations et observations :

Examen des cours d'eau :

- Le lieu d'élevage situé sur le lot 27 A et A1 :

Je constate qu'il y a deux cours d'eau (photos 2 et 3) qui traversent le secteur d'enclos, qui correspondent ici à des pâturages au sens du REA.

Aucun accès des cerfs à ces cours d'eau, puisque les enclos limitrophes sont clôturés (photos 2 et 3, annexe 1).

Les cerfs sont actuellement dans des enclos loin des cours d'eau et de leurs bandes riveraines (annexe 1, photos 6 et 8). Aucun écoulement de surface des enclos vers les cours d'eau n'est observé.

J'effectue un test olfactif au niveau du cours d'eau de la photo 2, celui-ci se déverse directement dans la rivière rouge. Aucune odeur caractéristique de déjections animales n'est détectée sur les eaux de ce cours d'eau (photo 4).

- Le lieu d'élevage situé sur le lot 27B :

Je constate aussi que le secteur d'enclos est traversé par deux cours d'eau.

De même, les enclos sont clôturés et il n'y a pas d'accès pour les cerfs rouges à ces cours d'eau (photo 5 et annexe 1).

Les cerfs sont localisés dans un enclos loin des cours d'eau et de leurs bandes riveraines (photo 7 et annexe 1). Aucun écoulement de surface des enclos vers les cours d'eau n'est observé.

Donc, l'exploitant ne donne pas accès aux animaux aux cours d'eau et aux plans d'eau ainsi qu'à leur bande riveraine. Il respecte l'article 4 al. 2 du REA.

Gestion de fumier produit sur place :

Aucune accumulation de fumier dans les différents enclos.

Les déjections animales des cerfs restent dans les enclos. Comme dans un pâturage, elles serviront comme fertilisant.

Selon les employés, l'ACIA (Agence canadienne d'inspection des aliments) a décidé d'abattre tous les cerfs rouges de la ferme progressivement, à raison de 100 bêtes par semaine. Il en reste actuellement 3000 têtes avec les jeunes dans les trois lieux d'élevage (Grenville-sur-la-Rouge (2) et Boileau (1)).

Pour plus de détails voir la grille d'inspection annexée.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

En date du 5 mai 2018, l'exploitant a transmis les bilans de phosphore pour ses deux lieux d'élevage situés à Grenville-sur-la-Rouge. Ils sont tous les deux en équilibre.

Il possède aussi leur plan agroenvironnemental de fertilisation pour l'année 2018.

15 Conclusion

Pour les points vérifiés, je n'ai constaté aucun manquement.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés ↓↑ - + SO

17 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Rédigé par : Rachid Arroub

Fonction : Inspecteur

Signature :



Date de signature : 2018-10-17

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Philippe Gaudet

Fonction : Chef d'équipe par intérim

Signature :



Date : 2018-10-17

Commentaires : D'accord avec la recommandation.

SECTION A – VOLET AGRICOLE

POINTS DE VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Références : Règlement sur les exploitations agricoles (REA – Q-2, r.26)
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP – Q-2, r.35.2)

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
1. Informations relatives au cheptel <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV			Classement : A				
1	39 42	Respect des droits d'exploitation, c.-à-d. en deçà du seuil suivant celui de la production de phosphore de référence (joindre une feuille de calcul du P ₂ O ₅ en annexe) Droits d'exploitation reconnus : 4029 kg P ₂ O ₅ Autre (précisez dans la note) • daté du (si applicable) : 15 juin 2002 Source d'information : <input type="checkbox"/> Décompte <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration Gestion des fumiers : Solide	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Précisions supplémentaires : Selon l'agronome, le cheptel tourne autour de /// têtes dans les deux lieux et avec ce qui arrive, le cheptel pourrait dépasser ce nombre, sans toutefois dépassé les /// têtes. Les bilans de phosphore 2018 mentionnent pour les lieux d'élevage situé sur le lot 27A et sur le lot 27 B, un cheptel respectivement de art. 23-24 Le total pour les deux lieux est 23-24 têtes. Selon l'annexe VII du REA, la production annuelle en phosphore, pour le lieu d'élevage situé sur le lot 27A, est de 2009.76 kg. Et celle du lieu d'élevage situé sur le lot 27B, est de 1583.16 kg.</p> <p>Les droits d'exploitation du lieu d'élevage situé sur le lot 27A est 4029 kg. Donc, le lieu respecte ses droits d'exploitation.</p> <p>Par contre, la notion de droit d'exploitation ne s'applique pas au lieu situé sur le lot 27B, puisque c'est un lieu avec gestion sur fumier solide dont la production annuelle de phosphore est inférieure à 1 600 kg. Actuellement, ce lieu ne requiert pas de certificat d'autorisation, ni d'avis de projet.</p>							
2. Disposition des eaux de laiterie <input checked="" type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV			Précisions supplémentaires :				
3. Pâturage et accès des animaux aux cours d'eau <input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV			Classement :				
4	4,2°	Accès des animaux aux cours d'eau et aux plans d'eau ainsi qu'à leur bande riveraine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	RPEP 63 71	Respect des interdictions édictées par le RPEP en matière de pâturage dans les différentes aires de protection des sites de prélèvement d'eau souterraine ou d'eau de surface effectués à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire (S'il y a manquement, apportez les précisions dans la note) Note : Le puits le plus proche d'un enclos est à 130 mètres	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
6	RPEP 64	Le pâturage est effectué conformément à la recommandation d'un professionnel lorsqu'il est situé : <input type="checkbox"/> dans l'aire de protection intermédiaire bactériologique d'un prélèvement d'eau souterraine lorsque son niveau de vulnérabilité est moyen <input type="checkbox"/> dans l'aire de protection intermédiaire virologique d'un prélèvement d'eau souterraine lorsque la concentration en nitrates + nitrites est supérieure à 5 mg/l à deux reprises ou plus sur une période de deux ans (S'il y a manquement, apportez les précisions dans la note)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Précisions supplémentaires :							
4. Équipement à rampes basses ou à aspersion basse <input checked="" type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV			Classement :				

SECTION A – VOLET AGRICOLE

POINTS DE VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Références : Règlement sur les exploitations agricoles (REA – Q-2, r.26)
Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP – Q-2, r.35.2)

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
Précisions supplémentaires : fumier solide							
5. Composantes agricoles			<input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> NV			
5.1 Installation(s) d'élevage			<input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> NV			
5.1.1 Bâtiment(s) d'élevage			<input checked="" type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> NV			
Précisions supplémentaires :							
5.1.2 Cour(s) d'exercice			<input checked="" type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> NV			
Précisions supplémentaires : Selon l'agronome, les animaux sont toujours en déplacement d'un enclos à l'autre, même l'hiver. C'est pour cela qu'il n'y a pas de fumier accumulé.							
5.2 Stockage des déjections animales			<input checked="" type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> NV			
Précisions supplémentaires : aucun ouvrage de stockage, ni amas au champ.							
6. Bilan de phosphore			<input type="checkbox"/> SO	<input type="checkbox"/> NV			
40	35	Bilan de phosphore requis pour le lieu : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, requis en fonction du (des) : <u>Cultures et cheptel</u>					
41	35	Bilan de phosphore requis pour l'exploitant visé dans le présent rapport : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non					
42	35.1°	Bilan de phosphore à jour transmis par la prestation électronique de service (PES)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions supplémentaires : Seul le lieu d'élevage situé sur le lot 27A qui est assujéti à produire un bilan de phosphore. Il est en équilibre (solde - 12 989,76kg de phosphore)							
7. PAEF		<input type="checkbox"/> SO <input type="checkbox"/> NV <input checked="" type="checkbox"/> Vérification présence/absence <input type="checkbox"/> Vérification complète	Classement :				
43	22	PAEF requis : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, requis en fonction du (des) : <u>Cultures et cheptel</u>					
44	22	Présence d'un PAEF pour la saison de culture en cours ou pour la saison de culture précédente Année de culture : <u>2018</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
45	24,1°	PAEF signé (Date de signature : <u>2018-05-03</u>) <input checked="" type="checkbox"/> Agronome, précisez : <u>Phillip Lavoie</u> <input type="checkbox"/> Exploitant titulaire d'une attestation, précisez : _____	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions supplémentaires :							

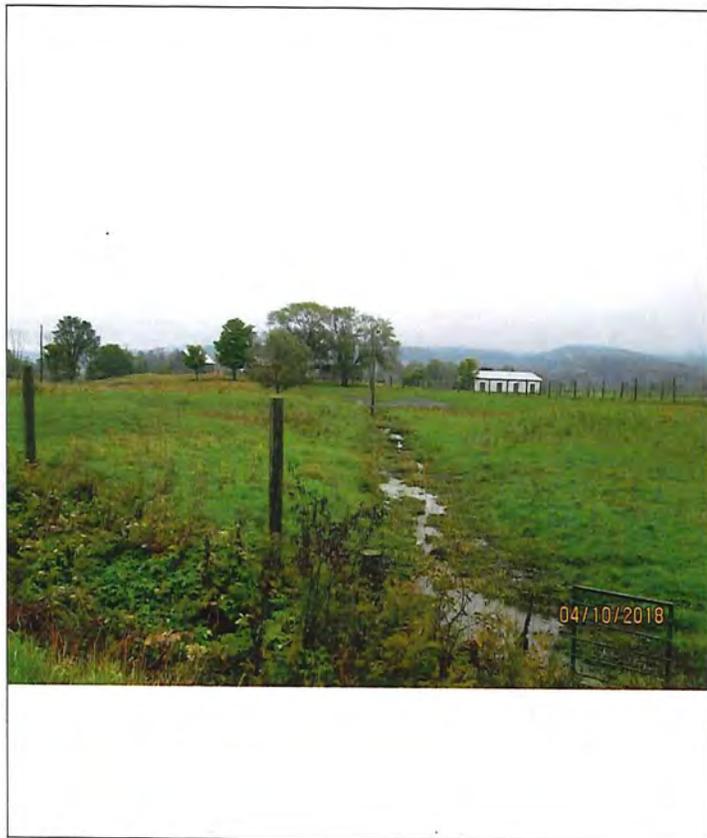
SECTION B – VOLET PESTICIDES

POINTS DE VÉRIFICATION RÉGLEMENTAIRE

Références : Loi sur les pesticides (LP – P-9.3)
Code de gestion des pesticides (CGP – P-9.3, r.1)
Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (RPCVUP – P-9.3, r.2)

N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			A - Conforme	B - Acceptable	C - Non conforme	SO	NV
8. Utilisation et entreposage de pesticides			<input type="checkbox"/> SO	<input checked="" type="checkbox"/> NV			
Précisions supplémentaires :							

Harpur Farms LLC et Mari Hill Harpur, cervidé, lot 27A
Vérifier la conformité (maladie débilitante chronique)



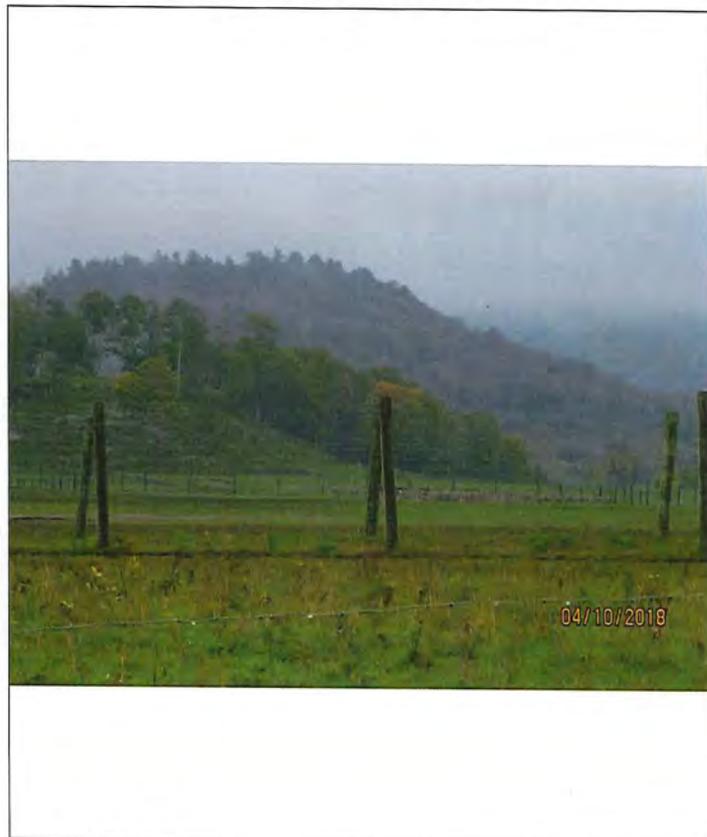
IMG_3685.JPG

Photo 5: un autre cours d'eau dans le lot 27B, non excessible



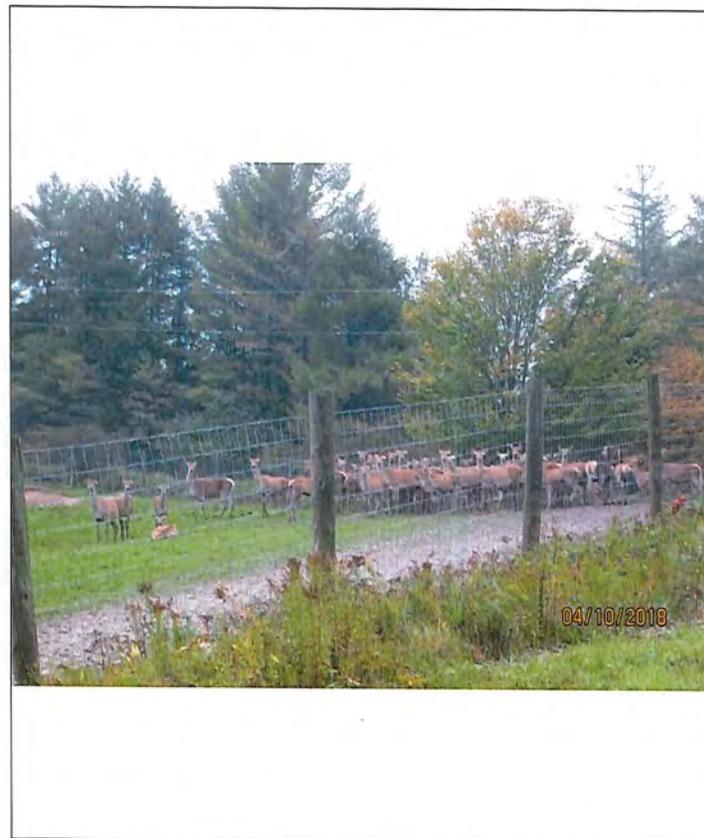
IMG_3673.JPG

Photo 6: présence des cerfs dans l'enclos Tervette South, lot 27A



IMG_3686.JPG

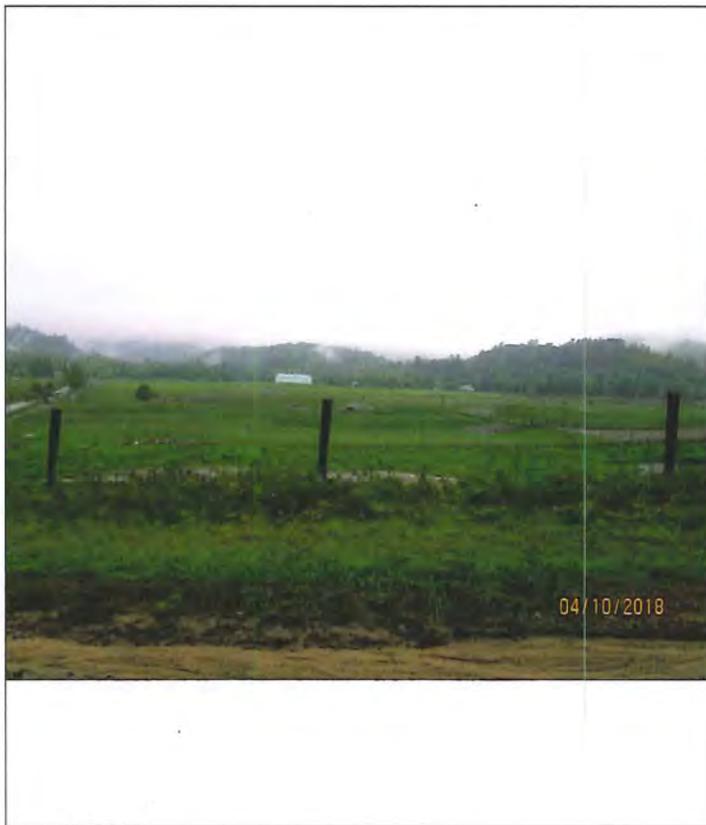
Photo 7: Présence des cerfs dans lorraine's South du lot 27B



IMG_3696.JPG

Photo 8 :Présence des cerfs dans trevette corner du lot 27A

Harpur Farms LLC et Mari Hill Harpur, cervidé, lot 27A
Vérifier la conformité (maladie débilante chronique)



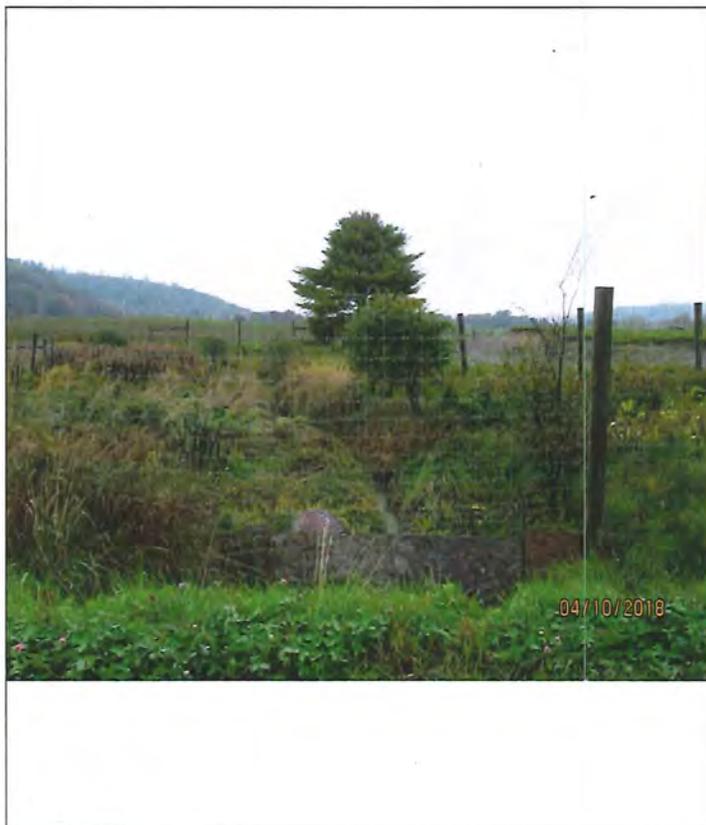
IMG_3699.JPG

Photo 1: Vue d'ensemble du lieu d'élevage lot 27A



IMG_3669.JPG

Photo 2: Présence des clôtures tout le long du cours d'eau (flèche rouge) sur le lot 27A



IMG_3675.JPG

Photo 3: Un autre ruisseau dans le lot 27A, entouré de clôtures



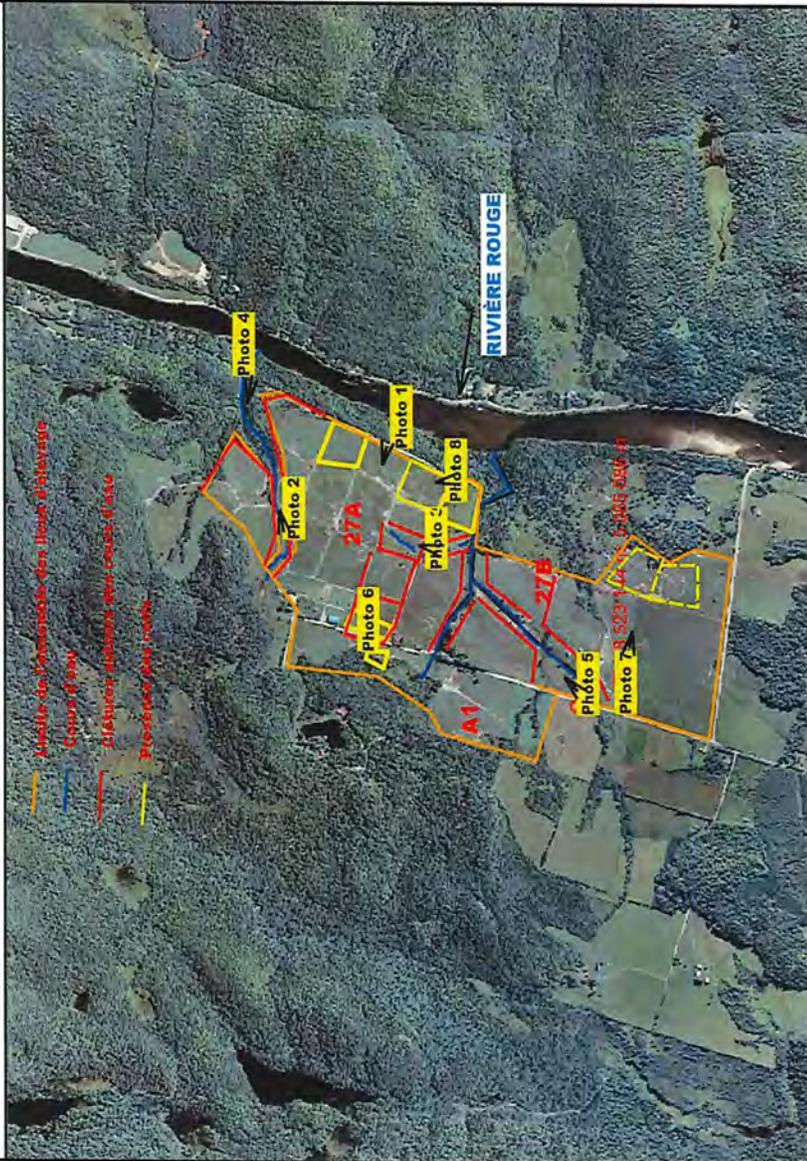
IMG_3703.JPG

Photo 4: Le cours d'eau de la photo 2 se dirigeant vers la rivière rouge

Annexe 1

Harpur Farms LLC , cervidés, lot 27 A, 27B et A1

Vue d'ensemble des lieux d'élevage



Échelle : 1 / 20 311

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2018

Développement durable,
environnement et
action contre les changements
climatiques
Québec

Préparé par:
Rachid Arroub
Bureau de Ste-Thérèse (C)
2018-10-04

Lot(s) du cadastre rénové
(Cad. Qc)

Collection orthophotos
Sélection - Lieux
d'intervention

Interventions de SAGO

Urgence

Analyse

Déclaration de conformité

Inspection

Divers

Lieux d'intervention

Commerce

Exploitation des ressources

Immeuble et infrastructure

Industrie

Lieu d'élevage

Lieu d'entreposage

Lieu de traitement

Matériaux résiduelles

Milieu hydrique

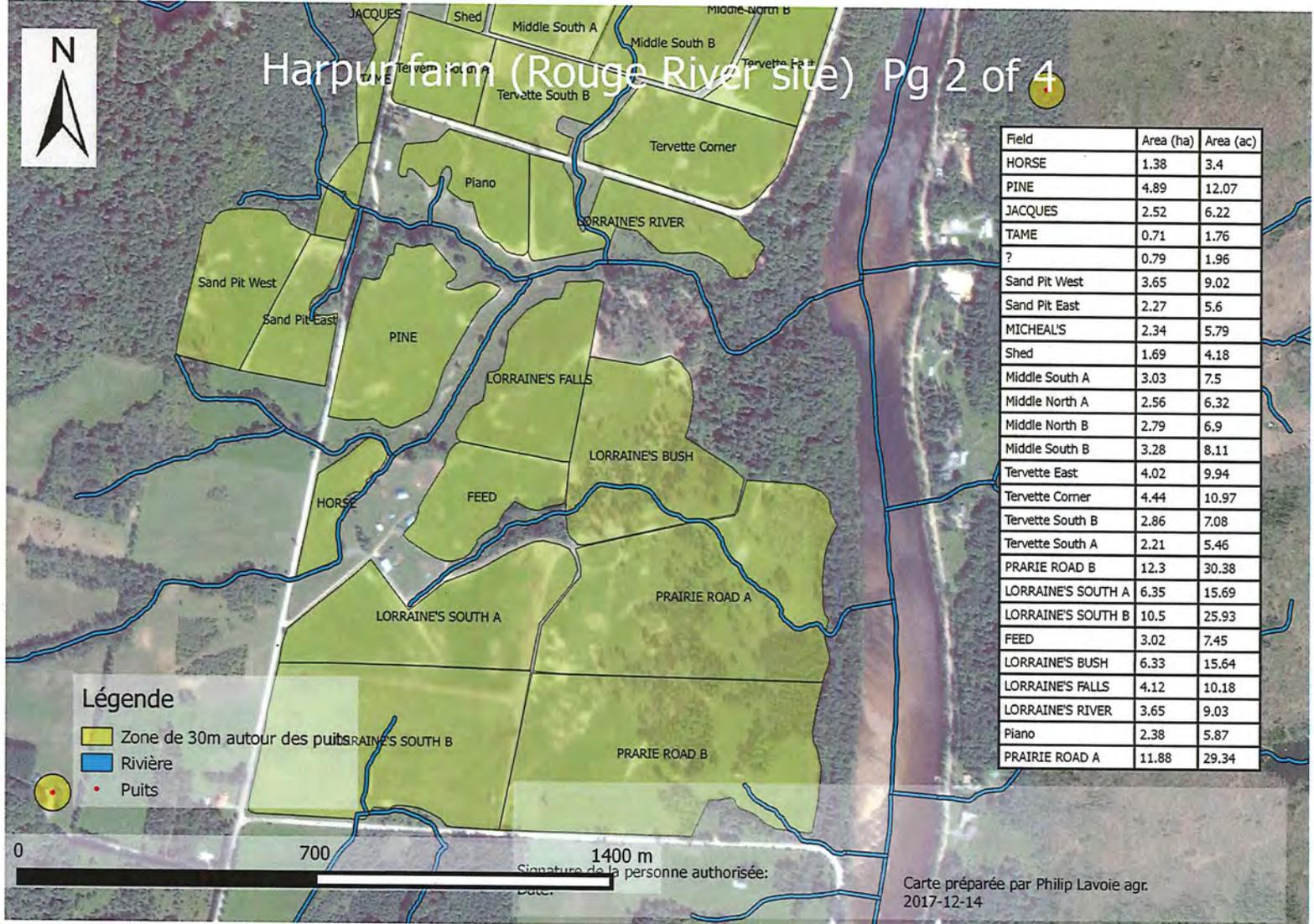
Autre lieu

Lieu inactif

Odononymes

Noms de lieux BDTQ

Harpur farm (Rouge River site) Pg 2 of 4



Field	Area (ha)	Area (ac)
HORSE	1.38	3.4
PINE	4.89	12.07
JACQUES	2.52	6.22
TAME	0.71	1.76
?	0.79	1.96
Sand Pit West	3.65	9.02
Sand Pit East	2.27	5.6
MICHEAL'S	2.34	5.79
Shed	1.69	4.18
Middle South A	3.03	7.5
Middle North A	2.56	6.32
Middle North B	2.79	6.9
Middle South B	3.28	8.11
Tervette East	4.02	9.94
Tervette Corner	4.44	10.97
Tervette South B	2.86	7.08
Tervette South A	2.21	5.46
PRAIRIE ROAD B	12.3	30.38
LORRAINE'S SOUTH A	6.35	15.69
LORRAINE'S SOUTH B	10.5	25.93
FEED	3.02	7.45
LORRAINE'S BUSH	6.33	15.64
LORRAINE'S FALLS	4.12	10.18
LORRAINE'S RIVER	3.65	9.03
Piano	2.38	5.87
PRAIRIE ROAD A	11.88	29.34

Légende

- Zone de 30m autour des puits
- Rivière
- Puits

0 700 1400 m
 Signature de la personne autorisée:

 Date: _____

Carte préparée par Philip Lavoie agr.
 2017-12-14

